

**Votre Section CFE-CGC syndicale  
vous informe****AUGMENTATIONS SALARIALES / CONDITIONS DE TRAVAIL  
pour les prestataires tertiaires sur les sites EDF/CNPE**

Les métiers de prestation tertiaire au sein des sites EDF/CNPE sont insuffisamment rémunérés. Vous nous avez alerté sur vos situations.

Vos représentants réclament en conséquence :

- 1. Une nette augmentation salariale pour l'ensemble de ces salariés d'un talon de 100 € net mensuel dès le salaire de décembre 2021, versé début janvier 2022 ;**
- 2. Le versement d'une prime Macron de 1000€ net à la même période ;**
- 3. Répondre aux différents besoins de matériels pour améliorer les conditions de travail ;**
- 4. L'embauche supplémentaires et urgentes d'autres prestataires pour répondre aux surcharges de travail ;**
- 5. L'évidence, une nette amélioration de communication Segula envers tous les salariés, et en particulier sur ces sites.**



[m.kaddour.irp@gmail.com](mailto:m.kaddour.irp@gmail.com)  
[s.bronders.irp@gmail.com](mailto:s.bronders.irp@gmail.com)  
[s.bahmed.irp@gmail.com](mailto:s.bahmed.irp@gmail.com)

**06.98.95.22.63**  
**06.28.52.68.97**  
**06.29.58.67.12**

Syndicalement, la CFE-CGC à vos côtés, le 20 octobre 2021,